

Cyclistes Brillez !

C'est Vital

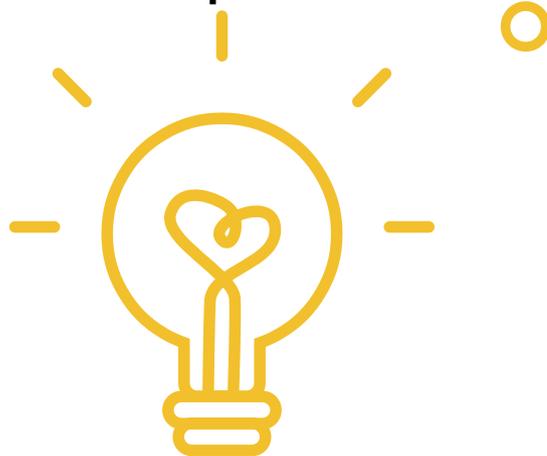
Et lux in tenebris lucet

La nuit, l'éclairage est vital pour les cyclistes.



Etre bien vu (éclairage arrière) et
bien voir (éclairage avant)

sont indispensables pour rouler en sécurité, et obligatoires.





- Une stratégie gagnante

Eclairage actif/ éclairage passif

Actif

- Ce sont « les feux »
- Blanc à l'avant, Rouge à l'arrière
- A l'avant pour voir
- A l'arrière pour être vu
- Pour une pratique quotidienne, mieux vaut des installations fixes et une dynamo.

Passif

- Ce sont les accessoires réfléchissants qui renvoient la lumière des phares.
- Sans – vous êtes visibles à 30m
- Avec – on vous voit à 150m



- Etre vu la nuit



Vidéo éclairage :

https://www.youtube.com/watch?v=FOitm7g5q_k





Vrai / Faux ?



LE JOUR, LE JAUNE EST LA COULEUR LA PLUS VISIBLE PAR L'OEIL HUMAIN
FAUX. *Le jour, la couleur la plus visible par l'œil humain est l'orange. D'où la couleur orange sur les véhicules lents et les panneaux de signalisations.*



EN PÉNOMBRE, LES ÊTRES HUMAINS VOIENT EN NOIR ET BLANC

VRAI. *La nuit, l'œil humain n'est plus capable de voir les couleurs. Le jour, nous voyons un objet car sa couleur contraste avec son environnement, par contre la nuit c'est la lumière qui émet un contraste.*



UN ÉCLAIRAGE SUFFIT À LA VISIBILITÉ

FAUX. *Envoyer un signal lumineux ne suffit pas, il faut aussi être identifié comme un cycliste. Pour cela, portez un casque lumineux, une veste réfléchissante, éclairez vos roues. En effet, un automobiliste perçoit un signal, comprend que c'est un cycliste (et non un lampadaire) et réagit en ralentissant.*





Vrai / Faux



IL EST PREFERABLE DE POSITIONNER L'ÉCLAIRAGE AVANT SUR LE GARDE BOUE



FAUX : plus l'éclairage est haut, moins il éblouit et mieux il cible la route



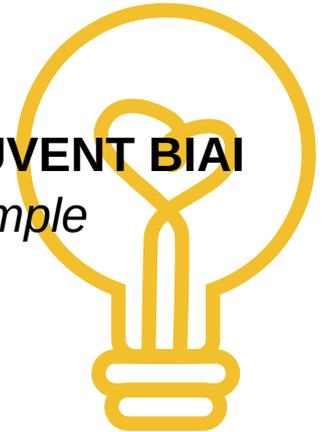
AVEC L'ÉCLAIRAGE URBAIN, L'ÉCLAIRAGE DU VÉLO EST MOINS UTILE EN VILLE

FAUX : en milieu urbain l'éclairage public donne au cycliste suffisamment de lumière pour voir mais les voitures qui suivent peuvent être éblouies par les phares des voitures venant en face



L INFORMATION SUR LES EMBALLAGES DES ÉCLAIRAGES EST SOUVENT BIAI

VRAI : il faut se renseigner auprès des d'organisme indépendants, par exemple fub.fr/tests-eclairages





La synthèse -1



L'équipement du cycliste

- Le Code de la route stipule que le port d'un ***gilet rétro-réfléchissant*** est **obligatoire** hors agglomération de nuit, pour le cycliste comme pour son éventuel passager. Il est également fortement conseillé en agglomération et en journée lorsque la visibilité est insuffisante.
- De nuit sans gilet, un cycliste n'est visible qu'à 30 mètres. Or un véhicule qui circule à 90 km/h parcourt cette distance en **seulement une seconde**. Avec un gilet, un cycliste est perçu à 150 mètres, ce qui laisse le temps aux conducteurs de l'éviter sans danger.
- Pour être encore plus visible, vous pouvez compléter votre tenue par des ***brassards réfléchissants***, qui renvoient la lumière et peuvent se porter sur les bras et/ou les jambes. Il est également conseillé de privilégier le port de vêtements clairs.
- Pour rappel, le port d'un ***casque*** homologué est vivement recommandé pour tout conducteur de plus de 12 ans. En dessous, **il est obligatoire**. Pour plus de sécurité, il est également possible de lui ajouter des éléments réfléchissants. De même, le port de ***gants*** est l'élément de sécurité le plus utile au cycliste, et peut comporter également des éléments réfléchissants.





La synthèse -2



- **Un vélo bien équipé**
- **éclairage actif** grâce à des feux de position : l'un émettant une lumière blanche ou jaune à l'avant, et un autre émettant une lumière rouge à l'arrière du vélo,
- **réflecteurs passifs** grâce à des dispositifs rétro-réfléchissant (catadioptrés) permettant de renvoyer la lumière émise par les phares des voitures. Ils doivent être mis :
 - sur le côté du vélo de manière à être vus latéralement. Cela peut être sur le rayon des roues ou les pédales. Dans ce cas, ils sont de couleur orange.
 - à l'arrière du vélo où ils doivent être de couleur rouge.
 - à l'avant du vélo où ils sont blancs.
- Votre vélo doit également être muni d'une sonnette qui doit s'entendre au minimum à 50 mètres.
- Ces équipements obligatoires peuvent également être complétés par un écarteur de danger rétro-réfléchissant. Ce dernier se fixe sur le porte-bagages de votre deux-roues et incite les voitures à s'écarter davantage



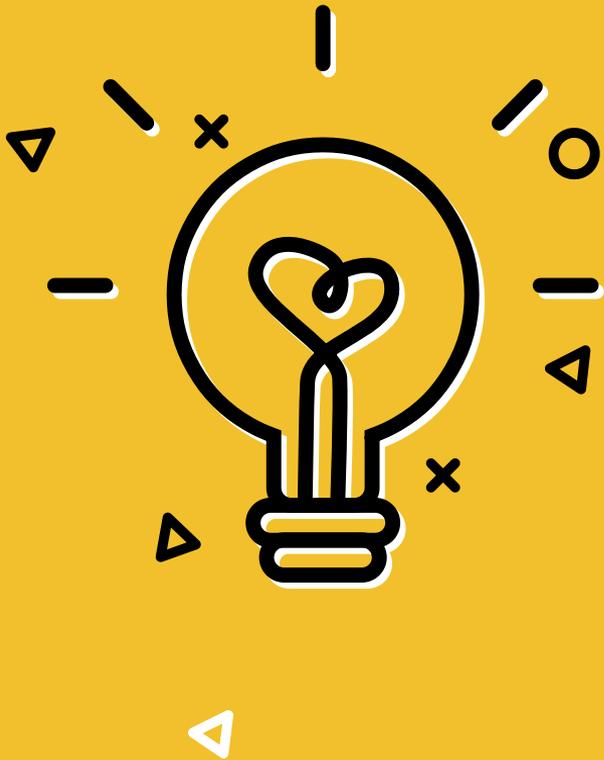


Le code cycliste en vidéo

Vidéo le code du cycliste :

<https://www.youtube.com/watch?v=JiSPBWLNXvE>





Credits : ✕

Fédération des Utilisateurs de Bicyclettes FUB

Sikana FR / Decathlon

Altisplay

Assurance MMA

@Yapluka07.org - décembre 2022

MERCI